

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 mars 2015**

**Présents :**

Lilian BILLET ; Jean-Paul BOUILLOUD ; Jérôme COMMARET ; Véronique DA SILVA FREITAS ; Corinne DONDE ; François FERTHET; Isabelle PAPIN ; Yvan PAUGET.

**Absents excusés :** Christine DROUILHET ; Karine JULIEN ; Stéphane MARZA

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul BOUILLOUD

**Comptes de gestion et comptes administratifs 2014**

*Budget communal, budget assainissement, budget lotissement*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2014 du comptable du trésor, ainsi que les comptes administratifs présentés qui font ressortir les résultats d'ensemble suivants :

- Budget Communal : excédent de clôture de 252 892,70 €
- Budget Assainissement : déficit de clôture de 4 634,91 €
- Budget Lotissement : déficit de clôture de 36 306,48 €

Le Conseil municipal délibère également concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 des budgets Commune - Assainissement et Lotissement.

**RPI Beaupont-Domsure : répartition des charges**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la répartition des charges de fonctionnement du RPI Beaupont-Domsure au 31 décembre 2014.

Compte tenu de la répartition des élèves au sein du RPI et du préfinancement assuré par chacune des deux communes :

- la commune de Beaupont devra reverser la somme de 23 678,92 € à la commune de Domsure.
- la commune de Pirajoux devra reverser la somme de 3 257,92 € à la commune de Domsure

**CCAS : Subvention**

Le Conseil Municipal alloue au CCAS une subvention d'un montant de 1 085,37 €

**Affaires diverses :**

Subventions aux associations :

Le maire présente aux conseillers municipaux les dossiers de demandes de subventions de diverses associations.

Budgets primitifs :

Le Conseil Municipal élabore les premières propositions des budgets primitifs « Commune », « Assainissement » et « Lotissement ».

Concernant le budget primitif « commune », les investissements suivants sont envisagés :

- Hameau de Rivet : Détournement du réseau d'eaux pluviales situé sur une parcelle privée : sciage de la chaussée, fouille en tranchée et évacuation des déblais, regard, pvc, réfection tranchée. 4 520,42 € HT – 5 424,50 € TTC
- Création du site internet de la commune – 1 240,00 € TTC
- Panneaux pour indication « Réserves Incendies » - 895,92 € TTC
- Plantation d'arbustes variés dans la jardinière côté nord de l'école sur 12ml : 450,36 € TTC
- Hameau du Villard : création d'un abribus, estimation 6 000 € TTC
- Desherbeur thermique.



## Séance du 10 mars 2015

L'an deux mil quinze, le dix mars

Le Conseil Municipal de la Commune de DOMSURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Yvan PAUGET, Maire

### Présents :

Lilian BILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Corinne DONDE, François FERTHET, Isabelle PAPIN Yvan PAUGET.

Absents excusés : Christine DROUILHET, JULIEN Karine, Stéphane MARZA

Secrétaire de séance : Jean-Paul BOUILLOUD,

\_\_\_\_\_

Le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 12 février 2015, est approuvé à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

**DEL 2015 / 05**

**OBJET / BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE » 29 000 - COMPTE de GESTION – EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DEL 2015 / 06**

**OBJET /**

**BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE » 29 000 - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de DOMSURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ; sous la présidence de Lilian BILLET, Premier adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Yvan PAUGET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	19 827,26 €	0,00 €	0,00	77 878,41	19 827,26 €	77 878,41
Opérations de l'exercice	120 349,62 €	142 166,62 €	296 633,95	358 232,50	416 983,57	500 399,12
<b>TOTAUX</b>	<b>140 176,88 €</b>	<b>142 166,62 €</b>	<b>296 633,95</b>	<b>436 110,91</b>	<b>436 810,83</b>	<b>578 277,53</b>
Résultats de clôture	0,00 €	1 989,74 €	0,00	139 476,96	0,00	141 466,70
Restes à réaliser	2 500,00 €	113 926,00 €	0,00	0,00	2 500,00	113 926,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>142 676,88 €</b>	<b>256 092,62 €</b>	<b>296 633,95</b>	<b>439 110,91</b>	<b>439 310,83</b>	<b>692 203,53</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>113 415,74 €</b>	<b>0,00</b>	<b>139 476,96</b>	<b>0,00</b>	<b>252 892,70</b>

2° - Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 16/03/2015 – Publication ou notification du 16/03/2015

**DEL 2015 / 07**

**OBJET /**

**BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE » 29 000 - AFFECTATION du RESULTAT de l'EXPLOITATION - 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de Domsure, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yvan PAUGET, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L' EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 19 827,26		21 817,00	Dépenses 2 510,00		113 405,74
FONCT	77 878,41	0,00	61 598,55	113 926,00 Recettes		139 476,96

--	--	--	--	--	--	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>141 466,70</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Report en investissement sur le 001		<b>1 989,74</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>139 476,96</b>
Total affecté au c/ 1068 :		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2014</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		

Préfecture de l'Ain – Reçu le 16/03/2015 – Publication ou notification du 16/03/2015

**DEL 2015 / 08**

**OBJET / BUDGET « ASSAINISSEMENT » 29 200 - COMPTE de GESTION - EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 16/03/2015 – Publication ou notification du 16/03/2015

**DEL 2015 / 09**

**OBJET / BUDGET « ASSAINISSEMENT » 29 200 - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de DOMSURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ; sous la présidence de Lilian BILLET, Premier adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Yvan PAUGET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	00,00	17 252,19	6 186,80	0,00	6 186,80	17 252,19
Opérations de l'exercice	17 026,86	19 937,93	30 122,41	32 097,23	47 149,27	52 035,16
<b>TOTAUX</b>	<b>17 026,86</b>	<b>37 190,12</b>	<b>36 309,21</b>	<b>32 097,23</b>	<b>53 336,07</b>	<b>69 287,35</b>
Résultats de clôture	0,00	20 163,26	4 211,98	0,00	0,00	15 951,28
Restes à réaliser	20 586,19	0,00	0,00	0,00	20 586,19	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>37 613,05</b>	<b>37 190,12</b>	<b>36 309,21</b>	<b>32 097,23</b>	<b>73 922,26</b>	<b>69 287,35</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>422,93</b>	<b>0,00</b>	<b>4 211,98</b>	<b>0,00</b>	<b>4 634,91</b>	<b>0,00</b>

2° - Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 16/03/2015 – Publication ou notification du 16/03/2015

**DEL 2015 / 10**

**OBJET / BUDGET « ASSAINISSEMENT » 29 200 - AFFECTATION du RESULTAT de l'EXPLOITATION - 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de Domsure, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yvan PAUGET, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L' EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	17 252,19 €		2 911,07 €	Dépenses 20 586,19 €		- 422,93 €
				0,00 €		
FONCT	- 6 186,80 €	0,00 €	1 974,82 €	Recettes		- 4 211,98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>15 951,28 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Report en investissement sur le 001		20 163,26 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00
Total affecté au c/ 1068 :		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>- 4211,98 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

Préfecture de l'Ain – Reçu le 16/03/2015 – Publication ou notification du 16/03/2015

**DEL 2015 / 11**

**OBJET / BUDGET « LOTISSEMENT » 29 600 - COMPTE de GESTION – EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 16/03/2015 – Publication ou notification du 16/03/2015



**DEL 2015 / 12**

**OBJET / BUDGET « LOTISSEMENT » 29 600 - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de DOMSURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ; sous la présidence de Lilian BILLET, Premier adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Yvan PAUGET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 676,20	0,00	24 618,40	0,00	26 294,60	0,00
Opérations de l'exercice	5 746,77	0,00	4 265,11	0,00	10 011,88	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>7 422,97</b>	<b>0,00</b>	<b>28 883,51</b>	<b>0,00</b>	<b>36 306,48</b>	<b>0,00</b>
Résultats de clôture	7 422,97	0,00	28 883,51	0,00	36 306,48	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>7 422,97</b>	<b>0,00</b>	<b>28 883,51</b>	<b>0,00</b>	<b>36 306,48</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>7 422,97</b>	<b>0,00</b>	<b>28 883,51</b>	<b>0,00</b>	<b>36 306,48</b>	<b>0,00</b>

2° - Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 16/03/2015 – Publication ou notification du 16/03/2015

**DEL 2015 / 13**

**OBJET / BUDGET « LOTISSEMENT » 29 600 : AFFECTATION du RESULTAT de l'EXPLOITATION - 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de Domsure, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yvan PAUGET, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1 676,20 €		- 5 746,77 €	Dépenses 0,00	0,00	- 7 422,97 €
FONCT	- 24 618,40 €	0,00 €	- 4 265,11 €	0,00 Recettes		- 28 883,51 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>- 36 306,48 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0,00</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Report en investissement sur le 001		<b>- 7 422,97 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>- 28 883,51 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0,00</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>0,00</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0,00</b>

Préfecture de l'Ain – Reçu le 16/03/2015 – Publication ou notification du 16/03/2015

**DEL 2015 / 14**

**OBJET / R.P.I : RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2014**

Monsieur le Maire expose que la Commission des écoles s'est réunie afin d'effectuer la répartition des charges de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Beaupont-Domsure.

Après lecture du bilan de l'année 2014, il ressort que la commune de Domsure a assuré un préfinancement de 39 889,19 € et que compte tenu de la répartition des élèves dans chaque commune, et en accord avec les communes de Beaupont et Pirajoux :

- la commune de Beaupont doit reverser la somme de 23 678,92 € à la commune de Domsure.
- la commune de Pirajoux doit reverser la somme de 3 257,92 € à la commune de Domsure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** de mettre en recouvrement auprès de la commune de Beaupont la somme de 23 678,92 € correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement du R.P.I pour l'année 2014

- **DECIDE** de mettre en recouvrement auprès de la commune de Pirajoux la somme de 3 257,92 € correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement du R.P.I pour l'année 2014

Préfecture de l'Ain – Reçu le 16/03/2015 – Publication ou notification du 16/03/2015

**DEL 2015 / 15**

**OBJET / SUBVENTION ALLOUÉE AU CCAS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Sociale de Domsure une subvention d'un montant de 1 085,37 euros.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 16/03/2015 – Publication ou notification du 16/03/2015

**DEL 2015 / 16**

**OBJET / PLANTATION D'UNE HAIE d'ARBUSTES LE LONG du MUR NORD de l'ECOLE**

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise DELAY-MOIRAUD, en date du 03 février 2015, concernant la plantation sur toile d'une haie d'arbustes de 12 mètres linéaires, le long du mur nord de l'école.

Le devis d'un montant de 450,36€ TTC, comprend la fourniture des arbustes (Fuchsia Mrs Popple, Lonicera Heckrottii, Lonicera Brownii Drop Scarlet, Skimmia Japonica, Hypéricum Hidecote), le bêchage, l'amendement, la mise en place d'une toile tweed, la plantation et le paillage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis d'un montant de 450,36 € TTC pour plantation d'arbustes le long du mur nord de l'école.

- **DECIDE** d'inscrire cette dépense au compte 2121 « Plantations d'arbres et d'arbustes » du Budget principal COMMUNE.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 17/03/2015 – Publication ou notification du 17/03/2015

---

**DEL 2015 / 17**

**OBJET / RESERVES INCENDIE : PANNEAUX**

Le Premier Adjoint rappelle que les réserves-incendie autre que les poteaux, doivent être signalées par un panneau réglementaire.

La société AFI a transmis un devis s'élevant à 746 ,60 € HT soit 895,92 € TTC pour la fourniture de 3 panneaux mentionnant les numéros, directions et distances des réserves , et de 2 panneaux carrés « point d'eau n° » destinés aux réserves incendie n° 14 et n° 15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise AFI d'un montant de 895,92 € TTC, pour l'acquisition de panneaux réglementaires nécessaires à la signalisation des réserves incendie n° 14 et n°15.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 20/03/2015 – Publication ou notification du 20/03/2015

---

**DEL 2015 / 18**

**OBJET / CONCEPTION, MISE EN SERVICE ET FONCTIONNEMENT D'UN SITE INTERNET**

Le Maire expose qu'en 2011 la commune de Domsure avait adhéré à Campagnol.fr par le biais de l'AMRF afin de réaliser un site Internet par elle-même. Aucun site n'ayant été créé à ce jour, la Commission Communication a décidé de résilier l'abonnement à Campagnol.fr et de faire appel à un prestataire informatique pour la conception, la mise en service et le fonctionnement d'un site Internet.

Les membres de la Commission Communication souhaitent mettre en place un document de communication attractif sur lequel les utilisateurs pourront trouver les informations sur la Commune et communiquer avec la Municipalité. Les sujets seront définis par la Commission Communication.

Le Maire précise également que le site sera administré par les membres de la commission communication et la secrétaire de mairie, qui auront préalablement suivi une formation sur site.

Le Conseil Municipal étudie diverses propositions, et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **RETIENT** l'offre de « *Dok Prod Informatique* » – 468 avenue de Bourgogne 01851 Marboz pour la création et la mise en service d'un site internet communal de 8 pages/modules d'un montant de 1 033.33 € HT soit 1 240,00€ TTC.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 20/03/2015 – Publication ou notification du 20/03/2015

---